

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UNASA 2022



OFFICE DE PARIS

15 rue Drouot
75009 PARIS

OFFICE DU VAL-DE-MARNE

23 rue Marceau
94130 NOGENT SUR MARNE

OFFICE DE SEINE-SAINT-DENIS

Avenue Jules Rimet – Porte E du Stade de France
93210 SAINT DENIS

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX ET LE DIX-HUIT NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA), Association déclarée Loi 1901 régie par les dispositions de la Loi du 29 décembre 1976, de l'article 7 de la Loi du 30 décembre 1977 et du Décret du 31 décembre 1977, dont le numéro SIREN est 340 882 919 et le numéro de RNA W751075483 et dont le siège social est 36 rue de Picpus 75012 PARIS, représentée par son Président, **Monsieur Béchir CHEBBAH**, domicilié en cette qualité audit siège

Lequel me fait exposer par Madame Isabelle ROLLET, Secrétaire Générale de l'UNASA :

Que l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA) tient son Assemblée Générale Ordinaire annuelle ce jour à 10 heures 00 à l'hôtel Crowne Plaza République, 10 place de la République 75011 PARIS.

Qu'il souhaiterait que je procède au constat du bon déroulement de l'Assemblée Générale et notamment de la régularité des opérations de vote des résolutions.

Déférant à cette réquisition :

Je, Maître Jérôme LARANJO,

Huissier de Justice Associé au sein d'**AJILEX**, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à PARIS 9^{ème}, 15 rue Drouot, à Nogent sur Marne 94, 23 rue Marceau, et à Saint Denis 93, avenue Jules Rimet – Porte E du Stade de France, soussigné

Me suis rendu ce jour à 09h20, à l'hôtel Crowne Plaza République, 10 place de la République 75011 PARIS.

J'ai alors procédé aux constatations suivantes :

PHASE D'ACCUEIL DES ADHERENTS

Les adhérents sont accueillis de 8h30 à 10h00 par Madame ROLLET.

Les adhérents signent la liste d'émargement soit en qualité de représentant d'un OGA, soit comme porteur d'un pouvoir d'autre OGA.

Puis Madame ROLLET remet aux adhérents un dossier votant pour les adhérents ayant droit de vote et un dossier non-votant pour les adhérents ne disposant pas de droit de vote.

Madame Isabelle ROLLET me remet immédiatement un facsimilé du dossier votant et les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée.

A 9 heures 57, les listes d'émargement sont complètes.

Je constate que 36 représentants d'associations adhérentes sont présents et 22 associations adhérentes sont dûment représentées.

Madame ROLLET me remet les pouvoirs.

Je vérifie leur régularité et les remets ensuite à Madame ROLLET. Je ne constate aucun problème.

Je vérifie ensuite la régularité de la liste d'émargement votant, liste que j'annexe à l'expédition du présent procès-verbal de constat.

Je constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je constate enfin que le dossier votant remis aux adhérents comporte :

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2022 ;
- Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir, le rapport d'activité du Conseil d'Administration, le rapport Financier et le rapport du Censeur ;
- Le texte des dix résolutions reproduites *in extenso* ;
- Un bulletin de vote comportant la liste des associations candidates au poste de membre du Conseil d'Administration, à savoir 7 associations candidates pour sept postes à pourvoir ;

J'annexe la liste des résolutions au présent procès-verbal de constat.

Aucun incident ne m'a été rapporté pendant la phase d'accueil des adhérents.

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DES OPERATIONS DE VOTE

L'Assemblée se tient dans le salon Faubourg & Temple.

A 10h08, Monsieur Béchir CHEBBAH demande à l'assemblée de s'installer.

Il prend place au pupitre.

Il demande l'observation d'une minute de silence à la suite de la disparition d'un administrateur.

Monsieur Phi TRAN se rend ensuite au pupitre.

Il rappelle que 7 postes sont à pourvoir pour 7 places.

Il demande aux candidats de se présenter.

A 10h12, les candidats se présentent successivement.

La liste des candidats est projetée sur l'écran géant derrière le pupitre.

A 10h18, fin de la présentation des candidats.

Il est précisé que Monsieur Patrice FURNION est coopté au sein du Conseil d'administration jusqu'en novembre 2023.

Monsieur CHEBBAH demande que deux personnes non-candidates se désignent comme scrutateurs.

Mesdames Karine MONTAGNE et Marie CAMELENA se proposent et prennent place à mes côtés.

A 10H 27, Madame ROLLET me remet pour les besoins du vote la liste des votants, la liste des pouvoirs et la feuille d'émargement lors du vote.

Je constate qu'il y a 35 votants, 18 pouvoirs et 60 participants.

Chaque votant signe la liste d'émargement, puis glisse son bulletin de vote et, le cas échéant celui dont il a reçu pouvoir, dans une urne transparente dont j'ai constaté qu'elle était vide et fermée à clé par mes soins.

Monsieur CHEBBAH prend la parole au sujet de l'ECF.

A 10h35, les adhérents viennent voter.

Pendant ce temps, Monsieur CHEBBAH poursuit l'exposé du rapport d'activité de l'UNASA.

A 10h47, les scrutateurs commencent le dépouillement.

53 votants ont signé la liste lors du vote et 52 bulletins de vote ont été glissés dans l'urne.

A 10h59, fin du dépouillement après un triple contrôle des opérations de vote.

A 11h00, Monsieur CHEBBAH est toujours au pupitre.

A 11h09, Monsieur CHEBBAH fait un exposé sur le rapport financier.

A 11h17, il demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le rapport financier.

Puis il passe à la parole à Monsieur Phi TRAN qui fait lecture du rapport financier.

A 11h20, la parole est donnée à Monsieur Frédéric ROZENFARB qui donne lecture du rapport du censeur.

Il repasse la parole à Monsieur TRAN qui présente le budget de l'UNASA.

A 11h28, Monsieur Béchir CHEBBAH remonte au pupitre.

Il est passé au vote des résolutions.

Les résolutions 1 à 9 sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur CHEBBAF donne lecture des résultats de la résolution 10 pour laquelle le vote a été secret, sous mon contrôle, et que je lui ai remis précédemment.

Les 7 OGA candidats sont élus au poste de membre du conseil d'administration de l'UNASA.

La cooptation de Monsieur Patrice FURNION est approuvée.

A 11h35, Monsieur CHEBBAH propose d'échanger avec la salle.

Personne ne prend la parole.

La séance est levée à 11h40.

J'annexe copie du résultat du vote de la dixième résolution dûment signé par les scrutateurs à l'expédition du présent procès-verbal de constat.

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré.

J'annexe au présent procès-verbal de constat le texte des résolutions, un bulletin de vote, la liste d'émargement des votants et pouvoirs, la liste des votants, la liste des pouvoirs, la feuille d'émargement lors du vote et le résultat du vote de la résolution dix.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT SUR QUATRE PAGES ET VINGT-TROIS PAGES ANNEXEES, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Jérôme LARANJO



RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration, la lecture du rapport financier et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 1 349,02 (mille trois cent quarante-neuf euros et deux centimes) euros au compte « Report à nouveau ».

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que l'effectif adhérent des OGA membres de l'UNASA à prendre en compte pour le calcul de la cotisation annuelle et du forfait documentation est défini comme suit :

- Pour les AGA ayant exclusivement un agrément BNC l'ensemble des adhérents.
- Pour les OMGA adhérents à une autre fédération d'OGA reconnue par l'UNASA, uniquement l'ensemble des adhérents relevant de la catégorie des BNC.
- Pour les OMGA non adhérents à une autre fédération d'OGA, l'ensemble des adhérents relevant des catégories BNC et BIC.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale maintient pour l'année 2023 le montant de la cotisation annuelle à 2 (deux) euros HT par adhérent, tel que défini par la troisième résolution, de chaque OGA et OMGA membre de l'UNASA.

Le montant de la cotisation de 2023 est plafonné à 9 000 (neuf mille) euros HT par organisme.

Chaque OGA ou OMGA doit communiquer avant le 30 juin 2023 son effectif adhérent de l'UNASA porté sur son registre des adhésions au 31 mai 2023.

A titre exceptionnel, et afin de permettre la continuité des travaux de l'UNASA au service de ses OGA ou OMGA adhérents en cette période d'incertitude, la cotisation due par chaque association membre pour l'année 2023 est au moins égale à celle de l'année 2022.

Un appel de cotisation provisoire au titre de 2023 sera effectué en décembre 2022 sur la base de l'effectif adhérent de chaque OGA ou OMGA au 31 mai 2022.

Dans le cas d'une variation de l'effectif des adhérents de l'OGA ou OMGA au 31 mai 2023, par rapport à celui au 31-05-2022, tel que défini dans les troisième et huitième résolutions :

- La cotisation provisoire est définitivement acquise à l'UNASA en cas de diminution de l'effectif ;
- Un complément de cotisations est facturé à l'OGA ou l'OMGA en cas d'augmentation de l'effectif, sous réserve de l'application du plafond s'il y a lieu.

En cas de démission ou radiation de l'OGA ou l'OMGA de l'UNASA en cours d'une année, y compris en cas de fusion absorption, tout appel de cotisation, tant provisoire que définitif, intervenu avant la date de radiation, est définitivement acquis à l'UNASA.

Aucune proratisation n'est applicable en matière de cotisation annuelle.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale maintient le forfait documentation à 40 (quarante) centimes HT par adhérent sans limite de plafond au titre de l'année 2023 pour les OGA et OMGA ayant un effectif adhérent à l'UNASA.

Ce forfait documentation sera facturé selon les mêmes règles et périodicité que la cotisation annuelle suivant les règles énoncées dans la quatrième résolution.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale maintient la cotisation d'adhésion plancher d'un montant de 250 (deux cent cinquante) euros HT par an comprenant le forfait documentation pour tout OGA ou OMGA ayant un effectif adhérent de l'UNASA inférieur ou égal à 100 (cent).

Ce montant est dû dès l'adhésion à l'UNASA et ne peut faire l'objet d'une quelconque proratisation.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que pour les OGA et OMGA, primo adhérents à l'UNASA en 2023, dont l'effectif adhérent à l'UNASA est supérieur à 100 (cent), n'ayant pas réalisé une opération de fusion absorption d'au moins un organisme déjà membre de l'UNASA au cours de l'année 2023, la cotisation annuelle du nouvel organisme fera l'objet d'une proratisation au titre de la première année d'adhésion. Il sera tenu compte des mois de présence de l'année, le mois d'adhésion étant pris en entier.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, que pour les OGA ou OMGA, primo adhérent ou non à l'UNASA, réalisant une opération de fusion absorption, en 2023, d'au moins un organisme déjà membre de l'UNASA :

- Pour l'entité absorbée, les appels de cotisations émis par l'UNASA avant la date de la fusion sont définitivement acquis à l'UNASA ;
- Pour l'entité absorbante, l'appel de cotisation définitif, émis après la fusion, ne tiendra compte que de l'effectif de l'entité absorbante.
- Les appels de cotisations de l'entité absorbée ne seront pas déduits de la cotisation due par l'entité absorbante.

L'entité absorbante est redevable des cotisations appelées à l'entité absorbée et non réglée à la date de la fusion.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'adopter le budget prévisionnel de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, qui fait ressortir un résultat déficitaire de 8 500 (huit mille cinq cents) euros.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale élit comme administrateurs pour un mandat de trois années les OGA suivants :

-
-
-
-
-
-



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2022 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BULLETIN DE VOTE

ORGANISMES DE GESTION AGREES

REPRESENTANTS

AAPL 74

représentée par M. Jean-Louis BONNAVENTURE

AGAPIA

représentée par M. Benoit MOURAILLE

AGAURA

représentée par M. Béchir CHEBBAH

ANGAK

représentée par M. Laurent CHAMBON

CPGPL

représenté par M. Jean-Jacques HELLE

OGA ALPES DU SUD

représenté par M. Alain NOUGUEREDÉ

TERRA GESTION

représentée par Mme Juliette DORE

Conformément à l'article 12 des statuts, l'assemblée générale entérine la cooptation en tant qu'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de membre du Conseil d'administration qu'il remplace, l'OGA suivant :

- APLPC représentée par M. Patrice FURNION,
jusqu'à l'assemblée générale de novembre 2023 en remplacement d'OGALYS.

OUI

NON



AJILEX

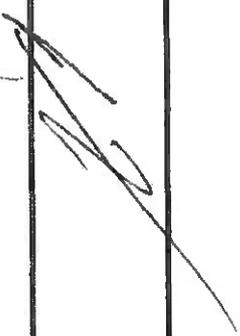
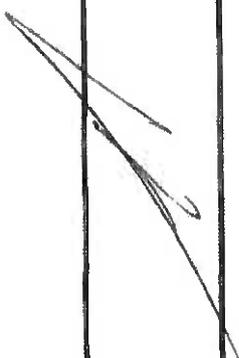
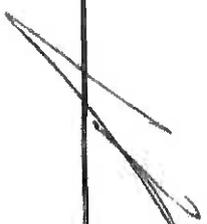
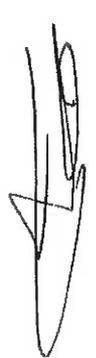
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNASA

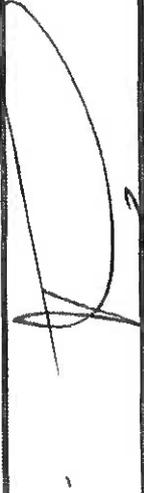
Liste des votants et signatures

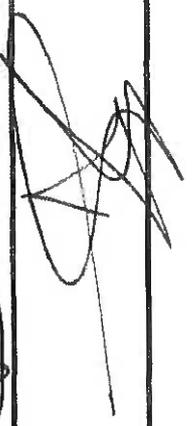
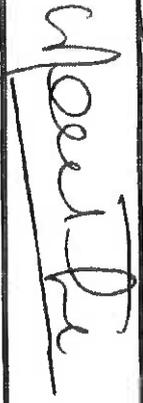
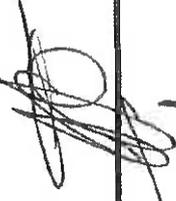
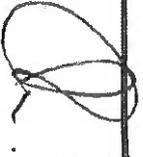
222

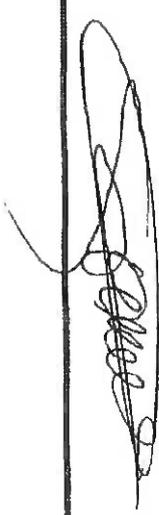
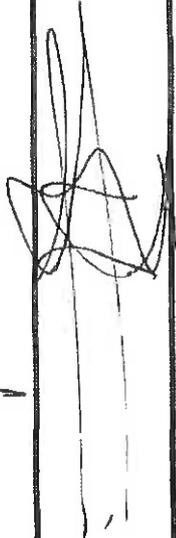
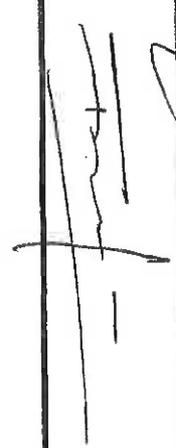
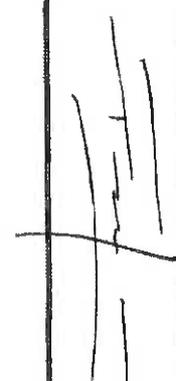


REPRESENTANTS	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE DE LEUR OGA	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE DE LEURS POUVOIRS
ARRIVAUULT Eric AMAPROGES		
BECAMEL Bernard AGAPIA		
BILLARD Béatrice CHAMPAGNE ARDENNES GESTION		
BONAVENTURE Jean-Louis AAPL74		

CHAMBON Laurent ANGAK		
CHANTECLAIR Jean-Pierre ENORGA		
CHEBBAH Béchir AGAURA		
CHEVALERE Robert OMEGA 2		
CORLAIX Jean-Pierre CGA NORD OUEST		
DAVONNEAU Eric OGALYS		
DECURNINGE Eric ANAPL		
DEHORS Michel AGPLL R		
ERBRECH Gérald CACL		

FORESTIER Daniel AGA PICPUS		
FURNION Patrice APLPC		
GAUTHIER Pierre ADAPL		
GUERRAZ Bruno AGEPROLS		
HELLÉ Jean-Jacques CPLGP		
HO YEN Philippe OGEA REUNION		
LANGLET Christophe APL ACA POITOU CHARENTES		
LENOIR Eric AGEGO		
LE PAPE Hervé AGA COTES ARMOR		

MARTINEAU Bertrand OGA ATLANTIC		
MONTAGNE Karine OGA LOIRE VELAY		
MORIN Pierre-Emmanuel AMIGA ILE DE France		
NOUGUEREDÉ ALAIN OGA ALPES DU SUD		
PICHON François CENTREPERT		
RAVENNE Bernard France GESTION		
REVENAULT Daniel ACPL GD PARIS		
ROBERT Bruno OGA AUVERGNE		
SABAROTS Christian ASSAPROL		

SEGUN Remy AGAPL BOURGOGNE		
SOTES Jean OGEMIA		
STANO GUY OGA MEDITERRANEE		
TOSTIVINT Benoit ARAMPILA		
TRAN Phi OGA France PARTENAIRE		

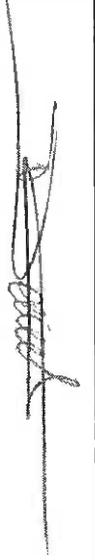


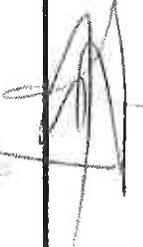
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNASA - 18 NOVEMBRE 2022

LISTE DES VOTANTS



OGA	NOMS	FONCTIONS	SIGNATURES VOTANTS
AMAPROGES	ARRIVAVULT Eric	Président	
CGAI 19	AUBOIROUX Françoise	Présidente	
OMEGA 2	BASLE David	Président	Excuse
CHAMPAGNE ARDENNES GESTION	BILLARD Béatrice	Présidente	
AAPL 74	BONAVENTURE Jean- Louis	Vice-Président	
ANGAK	CHAMBON Laurent	Président	

OGA	NOMS	FONCTIONS	SIGNATURES VOTANTS
AGAURA	CHEBBAH Béchir	Président	
CGA NORD OUEST	CORLAIX Jean-Pierre	Président	
ANAPL	DECURNINGE Eric	Président	
AGAPL LANGUEDOC ROUSSILLON	DEHORS Michel	Président	
OGAPI PERIGORD	DEMONTPION Pascal	Président	
TERRAGESTION	DORE Juliette	Vice-Présidente	
CACI	ERBRECH Gérald	Président	
AGA PICPUS	FORESTIER Daniel	Président	
APLPC	FURNION Patrice	Président	

OGA	NOMS	FONCTIONS	SIGNATURES VOTANTS
ADAPL	GAUTHIER Pierre	Président	
CPGPL	HELLE Jean-Jacques	Président	
OGEA REUNION	HO YEN Philippe	Vice-Président	
ENORGA	KHOL Richard	Président	
APL ACA	LANGLET Christophe	Président	
AGA COTES ARMOR	LE PAPE Hervé	Président	
FRANCE GESTION <i>AGECO</i>	LENOIR Eric	Président	
GESCOLIA	MACE Jean-Pierre	Président	
OGA ATLANTIC	MARTINEAU Bertrand	Président	

OGA	NOMS	FONCTIONS	SIGNATURES VOTANTS
FRANCE GESTION	MESSINA Eric	Président	
OGA LOIRE VELAY	MONTAGNE Karine	Présidente	
AMGA ILE DE France	MORIN Pierre-Emmanuel	Président	
AGAPIA	MOURAILLE Benoit	Président	
OGA ALPES DU SUD	NOUGUEREDÉ Alain	Président	
CENTREXPERT	PICHON François	Président	
ACPL GRAND PARIS	REVENAULT-Damiat <i>LAVIGNES E.</i>	Président <i>Président</i>	
OMGA AUVERGNE	ROBERT Bruno	Président	
ASSAPROL	SABAROTS Christian	Président	

OGA	NOMS	FONCTIONS	SIGNATURES
AGAPL BOURGOGNE	SEGUIN Rémy	Président	
OGEMA	SOTES Jean	Président	
ARAMPLA	TOSTIVINT Benoit	Président	
OGA FRANCE PARTENAIRE	TRAN Phi	Administrateur	



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNASA - 18 NOVEMBRE 2022
POUVOIRS



OGA AYANT DONNÉ POUVOIR	OGA AYANT RECU POUVOIR	SIGNATURE DES PERSONNES MANDATÉES
AGAPRO	AAPL 74	BONAVENTURE Jean-Louis 
AGEPROLS	ANGAK	CHAMBON Laurent 
AGFAA	AGAURA	CHEBBAH Béchir 
APLARAC	ANAPL	DECURNINGE Eric 
AGRICOMTAT	TERRA GESTION	DORE Juliette 
AJLA	CACL	ERBRECH Gérald 
AC2GE	AGA PICPUS	FORESTIER Daniel 

OGA MEDITERRANEE	CPGPL	HELLE Jean-Jacques	
CGA DU TARN	APL ACA POITOU CHARENTES	LANGLET Christophe	
OGI FRANCE	AGA COTES ARMOR	LE PAPE Hervé	
CGA HAUTS DE France	AGEGO -	LENOIR Eric	
CEDAGE AIN	AMGAILE DE FRANCE	MORIN Pierre-Emmanuel	
OMGA AVEYRON LOZERE	AGAPIA	MOURAILLE Benoit	
OGA EST VAROIS	OGA ALPES DU SUD	NOUGUEREDÉ Alain	
OGATIL	ACPL GRAND PARIS <i>LAUVENS François</i>	REVENAULT Daniel	
CGAIM 71	ASSAPROL	SABAROTS Christian	
GESTUNION	OGA FRANCE PARTENAIRE	TRAN Phi	

DA Train Normand

ADAPL

SAUTHER Paris

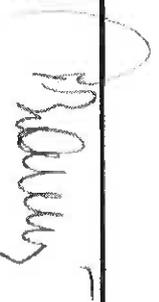




ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UNASA - 18 NOVEMBRE 2022

EMARGEMENT LORS DU VOTE



REPRESENTANTS OGA	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE DE LEUR OGA	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE D'UN POUVOIR
ARRIVAULT Eric AMAPROGES		
AUBOIROUX Françoise CGAI 19		
BASLE David OMEGA 2	<i>Excuse</i>	
BILLARD Béatrice CHAMPAGNE ARDENNES GESTION		
BONAVENTURE Jean-Louis AAPL 74		
CHAMBRON Laurent ANGAK		

NOMS	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE DE LEUR OGA	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE D'UN POUVOIR
CHEBBANI Béchir AGAURA		
CORLAIX Jean-Pierre CGA NORD OUEST		
DECURNINGE Eric ANAPL		
DEHORS Michel AGAPL LANGUEDOC ROUSSILLON		
DEMONTPION Pascal OGAPI PERIGORD		
DORE Juliette TERRA GESTION		
ERBRECH Gérald CACL		
FORESTIER Daniel AGA PICPUS		
FURNION Patrice APLPC		

NOMS	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE DE LEUR OGA	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE D'UN POUVOIR
GAUTHIER Pierre ADAPL		
HELLE Jean-Jacques CPGPl		
HO YEN Philippe OGEA REUNION		
KHOL Richard ENORGA		
LANGLET Christophe APL ACA POITOU CHARENTES		
LE PAPE Hervé AGA COTES ARMOR		
LENOIR Eric AGEGO		
MACE Jean-Pierre GESCOLIA		
MARTINEAU Bertrand OGA ATLANTIC		

NOMS	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE DE LEUR OGA	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE D'UN POUVOIR
MESSINA Eric France GESTION		
MONTAGNE Karine OGA LOIRE VELAY		
MORIN Pierre-Emmanuel AMGA ILE DE FRANCE		
MOURAILLE Benoit AGAPIA		
NOUGUEREDÉ Alain OGA ALPES DU SUD		
PICHON François CENTREXPERT		
REVENAULT Daniel ACPL GRAND PARIS		
ROBERT Bruno OMGA AUVERGNE		
SABAROTS Christian ASSAPROL		

NOMS	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE DE LEUR OGA	SIGNATURES DES VOTANTS AU TITRE D'UN POUVOIR
SEGUILIN Rémy AGAPL BOURGOGNE		
SOTES Jean OGEMA		
TOSTIVINT Benoit ARAMPILLA		
TRAN Phi OGA France PARTENAIRE		



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2022
RESULTATS DE L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COOPTATION D'APLPC

NOMS DES DEUX SCRUTATEURS :

Alain Nouguere
Mme CAMELLE MA

Nombre de postes à pourvoir : 7 Nombre d'OGA candidats : 7
Nombre total de bulletins de vote : 52 Nombre de bulletins nuls : 0

	OGA	NOMBRE DE VOIX
AAPL 74 – Jean-Louis BONAVENTURE		52
AGAPIA – Benoit MOURAILLE		51
AGAURA – Béchir CHEBBAH		51
ANGAK – Laurent CHAMBON		50
CPGPL – Jean-Jacques HELLE		52
OGA ALPES DU SUD – Alain NOUGUEREDÉ		52
TERRA GESTION – Juliette DORE		51

Nouguere

RESULTATS DE LA COOPTATION

Conformément à l'article 12 des statuts, l'assemblée générale entérine la cooptation en tant qu'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de membre du Conseil d'administration qu'il remplace, l'OGA suivant :

APLPC représentée par M. Patrice FURNION,
jusqu'à l'assemblée générale de novembre 2023 en remplacement d'OGALYS.

Nombre de votes **POUR** : 52

Nombre de votes **CONTRE** : 0

W. Paul F.
Patrice FURNION
Administrateur